Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_098B-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-HUIT AVRIL A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BEGUE.

Lieu de la séance	Salle des Halles, Saint-Aubin-du-Cormier
Date de convocation	22 avril 2026
Présents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, S. CHYRA, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZE-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, M. V. LEMIERE, Y. LE ROUX, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, M. F. TROUVE R. SALAUN, D. VEILLAUX.
Absents représentés	M. L. BOUTHELOUP (POUVOIR A M. D. VEILLAUX), M. A. PECHON (POUVOIR A M. J. BELLONCLE),
Absents	
Secrétaire de séance	M. D. VEILLAUX

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Marché de travaux pour l'aménagement de la ZAC de Mottais 2 - Avenant

Rapporteur : Jean-Philippe ROUDIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

VU la délibération n°2025 / 022 du Conseil Communautaire du 07 janvier 2025 attribuant les lots 1 et 2 ;

VU les avis favorables de la commission marché en date du 09 décembre 2025 et 17 février 2026.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_098B-DE

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activité (ZAC) de la « Mottais », il apparait que certaines prestations du lot 1 (VRD) n'étaient pas identifiées au Bordereau de Prix Unitaires (BPU). Aussi, et de manière à poursuivre les travaux, il convient d'ajouter des prix nouveaux et permettre ainsi d'assurer : le marquage au sol du futur giratoire, le traitement des eaux pluviales à proximité du boviduc, la reprise d'un tampon en fonte, l'abaissement d'une chambre télécom au droit de la voie mixte longeant la rue de Haute Bretagne, ainsi que la modification du diamètre de la canalisation d'eau potable de l'impasse des grandes gâches ; conformément à la demande de la SAUR.

Cet avenant n° 3, validé lors de la commission marché du 17 février 2026 procède donc à l'intégration de cette modification technique au lot n° 1 du marché n° 2024-0029, avec les conséquences financières suivantes :

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 2 021 100,00 €
- Montant TTC : 2 425 320,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 5 218,50 €
- Montant TTC : 6 262,20 €

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 2 026 318,50 €
- Montant TTC : 2 431 582,20 €

Par ailleurs, il apparait que des travaux paysagers supplémentaires sont nécessaires afin de : créer l'entrée de deux futurs lots d'activité, reprofiler un talus existant, combler l'ancien cours d'eau devenu inutile et mettre en œuvre une compensation environnementale consistant en la création d'un boisement de 218 arbres au sein de la Zone d'Activité Economique (ZAE), suite à l'abattage autorisé de 73 arbres dans le cadre des travaux d'aménagement de la phase 2 de la ZAC de la Mottais.

Ces prestations supplémentaires (d'une plus-value de 42 107,8€ HT) et des ajustements de quantités (par le biais de la mise à jour du DQE d'une moins-value de 33 727 € HT), conduisent à modifier le montant du lot de ce marché.

Ces avenant n° 3 et 4, validés lors des commissions marché du 09 décembre 2025 et du 17 février 2026, procèdent donc à l'intégration de ces modifications techniques au lot n° 2 du marché n° 2024-0029, avec les conséquences financières suivantes :

Montant du marché avant avenant n°3 & n°4 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 218 496,80
- Montant TTC : 262 796,16

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_098B-DE

Montant des avenants n°3 & n°4 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 8 380.80€
- Montant TTC : 10 056.96€

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 226 877,60 €
- Montant TTC : 272 253,12 €
- % d'écart introduit par ces avenants : 10.21%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché n° 2024-0029-L01, conclu avec le groupement mené par COLAS, pour un montant de 5 218,50 € HT, portant le montant total du marché à 2 026 318,50 € HT ;

- **APPROUVE** les avenants n°3 et n°4 au marché n° 2024-0029-L02, conclu avec LA JOURDANIERE, pour un montant cumulé de 8 380.80 € HT, portant le montant total du marché à 226 877,60 € HT ;

- **AUTORISE** le Président à signer les avenants ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

La séance est levée à 21h35

Fait à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 avril 2026

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BEGUE	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.